

Inscription à l'EDARA

Pour les **docteurs en droit**

Conformément à l'**article N4 du Règlement Intérieur Unifié** adopté en Assemblée générale du 17 janvier 2025 par le Conseil national des barreaux.

1 Thèse soutenue avant le 31 décembre 2024

Inscription directement sur notre site

Dates d'inscription : **indiquées prochainement**

PIÈCES À FOURNIR

Doctorat délivré par un établissement français

Il faudra fournir notamment la **copie du diplôme**.

Doctorat délivré par un établissement non-français

Il faudra fournir, outre la **copie du diplôme**, la **copie de la décision d'équivalence** prise par un établissement français.

! Dans tous les cas, il faudra, lors de l'inscription, **télécharger l'ensemble des pièces demandées**.

2 Thèse soutenue après le 31 décembre 2024

et attestant de compétences en droit français

Voir les conditions d'accès à la profession : cnb.avocat.fr – [Toutes les conditions d'accès à la profession](#)

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER

Avant le 7 octobre 2026

soit au plus tard 2 mois avant la clôture des inscriptions

Envoyez vos documents à
m.vulin@edara.fr

Liste des documents à transmettre en page 2 ›

Documents à transmettre

1 Formulaire de pré-inscription

À remplir : [télécharger le formulaire de pré-inscription 2027](#)

2 Pièce d'identité

Copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport).

3 Diplôme de doctorat

Copie du diplôme de doctorat en droit délivré par une université de l'Union européenne **ou** attestation de soutenance au plus tard le **07/12/2026**.

4 Thèse

Copie de la thèse soutenue auprès de cette université.

5 Justificatifs

Documents justifiant **l'une** des situations suivantes :

- soit de la **dispense d'au moins 60 heures d'enseignements en droit** (équivalent travaux dirigés), par an et pendant 2 ans, au cours des 5 dernières années précédant la demande d'accès, dans un établissement public d'enseignement supérieur (contrat conclu avec l'établissement ou attestation délivrée par celui-ci) ;
- soit de **2 années d'exercice professionnel en qualité d'attaché de justice, juriste assistant ou assistant de justice** ;
- soit de **2 années d'exercice professionnel en tant que juriste**, d'au moins 700 heures par an.

À SAVOIR

Traduction des pièces

Les pièces produites doivent être accompagnées, le cas échéant, de leur traduction en langue française par un traducteur inscrit sur la liste nationale des experts judiciaires ou sur l'une des listes d'experts judiciaires dressées par les cours d'appel, ou par un traducteur habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un autre État membre de l'Union européenne.

Délai de réponse

L'EDARA dispose d'un délai de **2 mois** pour répondre à la demande à compter du dépôt complet de celle-ci. Ainsi, dans le cas d'une demande déposée moins de 2 mois avant le début de la formation, l'inscription est susceptible d'être accordée non pas pour la formation commençant en début d'année civile suivante, mais pour celle d'après.